

AVOCAT COMMIS D'OFFICE FORMULAIRE DE DEMANDE

IMPORTANT

- **La commission d'un avocat d'office ne signifie pas une prise en charge automatique** au titre de l'aide juridictionnelle,
- **Des honoraires sont dus aux avocats commis d'office si vos revenus sont supérieurs au plafond** de l'aide juridictionnelle,
- **Les honoraires pourront être pris en charge en totalité ou en partie par l'Etat si vos revenus sont inférieurs au plafond** de l'aide juridictionnelle.

FORMULAIRE A REMPLIR

Une fois complété, ce formulaire et les pièces jointes sont à transmettre à : **Ordre des avocats – 1 Rue de coursol 33000 BORDEAUX** ou par mail à **permanences@barreau-bordeaux.com**

Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)

NOM.....

PRENOM.....

ADRESSE.....

MAIL.....

TELEPHONE(portable).....

Sollicite la nomination d'un avocat commis d'office par le Bâtonnier du Barreau de
BORDEAUX

DOCUMENTS A JOINDRE IMPERATIVEMENT AU FORMULAIRE

- Copie de la carte d'identité/passeport recto-verso
- Copie de la convocation
- Avis d'imposition (ou de non-imposition) ou dernier bulletin de salaire

Toute demande incomplète ou transmise à moins de 8 jours de la date d'audience ne sera pas traitée.

DATE

SIGNATURE